

Accès à PGR : Portail ARENA → Enquêtes et pilotage → Prévention et Gestion des Risques

1- LA SAISIE

- Un personnel inscrit une observation. Pendant 24 h, il peut la modifier ou la supprimer.
- Un registre papier est présent dans l'école notamment pour les usagers et les personnels ne disposant pas d'une adresse électronique académique. La directrice ou l'assistant.e de prévention de circonscription (APC) la retranscrit dans l'application. On peut proposer au déclarant de procéder à cette retranscription en sa présence.

Important :



Si des personnes sont citées dans votre observation vous les désignerez par leur fonction et non par leur patronyme.
Chaque personne est responsable de ses écrits.
Sont répréhensibles les observations à caractère menaçant, injurieux, diffamatoire, outrageant ou discriminatoire.

Il est nécessaire de prendre connaissance de la page d'information importante préalablement à la saisie.

Information importante !

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le Rectorat de l'académie de Toulouse.

La base légale du traitement est l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique
Décret 82-453 article 3-2.

Les données collectées seront communiquées aux destinataires suivants :

- le chef de service (recteur, IA-DASEN, Chef d'établissement),
- l'ICN de circonscription,
- les assistants de prévention,
- les conseillers de prévention départementaux et académique,
- les membres des Formations Spécialisées en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail, académique et départementales.

Les données sont conservées dans l'application pendant 10 ans, puis archivées.
Vous pouvez accéder aux données vous concernant et/ou demander leur effacement.

Pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter :

- la délégation académique à la sécurité dans les établissements, dase@ac-toulouse.fr, Rectorat de l'académie de Toulouse CS 87 703 31077 Toulouse cedex 4;
- la déléguée à la protection des données de l'académie de Toulouse, dpld@ac-toulouse.fr, Rectorat de l'académie de Toulouse CS 87 703 31077 Toulouse cedex 4.

J'ai compris.

1-2 RENSEIGNEMENT DE L'OBSERVATION

Prendre connaissance du bandeau et cocher.

Site : votre école

Description :

Décrire la situation : Qui ? (Conserver l'anonymat des personnes)

Que s'est-il passé ? ou Quel est le risque (ex : tomber, s'asphyxier, se couper, subir un stress, ...)

Le rapport avec la santé ou la sécurité au travail doit être clairement exprimé.

Quelqu'un d'extérieur doit pouvoir comprendre la situation.

Les différents champs acceptent un nombre de caractères limité.

Type d'observation : choisir dans la liste déroulante.

Lieu : localisation précise

Nombre de personnes exposées : tous les usagers et les personnels potentiellement exposés

Renseigner la fonction

Suggestions de résolution : ce qui peut être mis en place pour résoudre le problème lié à la santé ou à la sécurité au travail.

« Ajouter » : valider votre observation.

1-3 RENSEIGNEMENT D'UNE OBSERVATION INSCRITE DANS LE RSST PAPIER

Lire le bandeau au déclarant et cocher.

Les différents champs acceptent un nombre de caractères limité.

Site : école

Type d'observation : choisir dans la liste déroulante.

Lieu : localisation précise

Nombre de personnes exposées : tous les usagers et les personnels potentiellement exposés

Description :

Décrire la situation :

Qui ? (Conserver l'anonymat des personnes)

Que s'est-il passé ? ou

Quel est le risque (ex : tomber, s'asphyxier, se couper, ...) ?

Le rapport avec la santé ou la sécurité au travail doit être clairement exprimé.

Quelqu'un d'extérieur doit pouvoir comprendre la situation.

Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

Si des personnes sont citées dans votre observation vous les désignerez par leur fonction et non par leur patronyme. Chaque personne est responsable de ses écrits. Sont répréhensibles les observations à caractère menaçant, injurieux, diffamatoire, outrageant ou discriminatoire.

Site *

Risque *

Choisissez un risque **

Lieu *

Localisation de l'observation

Nombre de personnes exposées *

Nombre de personnes exposées.

Description *

Décrivez la situation en montrant la relation entre les personnes et le danger.

Suggestion de résolution *

Suggestion de résolution.

Ajouter

Réinitialiser

« Ajouter » : valider l'observation.

Identité du demandeur

Position dans l'établissement *

Nom du demandeur *

Nom

Email du demandeur *

Email

Prénom du demandeur

Prénom

Renseigner l'identité : L'adresse électronique permet le suivi.

Suggestions de résolution : ce qui peut selon le déclarant être mis en place pour résoudre le problème lié à la santé ou à la sécurité au travail.

1-4 EDITION DE L'OBSERVATION

Le personnel a la possibilité de procéder à une extraction de son observation.



2- LE TRAITEMENT

- 24h après sa rédaction, l'observation est enregistrée.
- L'enregistrement d'une observation inscrite par l'onglet « Ajouter une observation saisie dans le RSST papier » est immédiat.
- L'APC classe l'observation en indiquant la priorité et peut inscrire des informations complémentaires s'il en dispose.

Classer l'observation ▾

Ajouter un complément d'information ⓘ

- L'IEN vise l'observation et peut s'il le souhaite inscrire les suites données.

Ajouter le visa +

Ajouter les suites données +

- Il peut également viser l'observation avant qu'elle soit classée.

- Le manuel de l'utilisateur de l'application PGR (Prévention et Gestion des Risques).



- Un diaporama disponible sur la page académique de la DASE (Délégation Académique à la Sécurité dans les Etablissements) rappelle les objectifs du RSST et propose des exemples.



<http://www.ac-toulouse.fr/cid83816/sante-securite-dans-les-etablissements.html>